



Garde des enfants et pension alimentaire

Par **mari68_old**, le **05/08/2007 à 03:39**

Mes enfants qui ont 10 et 12 ans vont en garde chez leur père un weekend sur deux.
rnAujourd'hui, ils ne veulent plus y aller. rnQuel âge doivent-ils avoir pour faire une demande auprès du juge des affaires familiales ? rnSi la juge accepte qu'ils n'aillent plus chez leur père, est-ce que je perdrais la pension alimentaire que ce dernier me verse ?rnMerci de votre réponse.

Par **Upsilon**, le **05/08/2007 à 17:16**

BOnjour et bienvenue sur notre site !rnConcernant l'age légal des mineurs pour effectuer une telle demande, j'avoue n'en avoir aucune idée. Je vais me renseigner plus avant sur ce point.rnConcernant la pension alimentaire, il n'aura aucun droit de ne plus en payer : rnIl ne verse pas une pension pour voir ses enfants, mais pour subvenir à leurs besoins (éducation, nourriture, scolarité etc ...) . rnLes 2 choses n'ont rien a voir !
rnCordialement,rnUpsilon.